



Achat voiture mais divorce non prononcé

Par **Laurent45510**, le **06/05/2013** à **03:05**

Bonjour à tous,

Je suis en instance de divorce et mon ex vient d'acheter une voiture neuve. Sans doute grâce à la pension de 340€ que je lui verse ou à une donation de ses parents.

A savoir que lors de l'ordonnance de non-conciliation, madame a gardé la jouissance de son véhicule. (Valeur 6 500€)

Elle a vendu son véhicule pour en racheter un plus cher.

Or, dans le projet de liquidation, il a été retenue la somme de 6500€ dans le calcul du notaire.

As-t-elle le droit d'acheter un nouveau véhicule ?

Cela change-t-il le calcul du notaire ? Si oui, doit-je prévenir le notaire ?

Puis-je savoir comment elle a financé son véhicule ? Comment faire ?

Merci pour votre aide et pour le temps que vous allez accorder à ma demande.

Cordialement